

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°257

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Représentés par :

Madame Leila TLILI	Monsieur Mohamed Fathi TLILI
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Fethi CHOUDER	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Marc RUER	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Magalie CHERET

Direction Générale Adjointe Développement/ MAIRE/

OBJET : Protocole d'accord opérationnel sur le parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la signature d'un accord de méthode le 25 novembre 2015, prévoyant les modalités d'organisation d'un travail partenarial préalablement approuvé par le Bureau Municipal du 5 octobre 2015.

Vu la signature d'un protocole d'accord relatif au développement du parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris le 29 mars 2017 préalablement approuvé par le Conseil Municipal du 23 mars 2017,

Vu le protocole d'accord opérationnel sur parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris signé par Plaine Commune et la société Icade,

Considérant la nécessité de désenclaver le parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris et de prendre en compte les grands projets en cours de développement dans et autour du parc tels que la ligne de tramway T8, le Campus Condorcet, la Gare des Mines et les ZAC Canal et Nozal - Front Populaire,

Considérant l'article 9 du protocole d'accord de mars 2017 prévoyant que la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques à moyen et long terme décrites pourra faire l'objet d'autres protocoles complémentaires à l'horizon 2018 -2020,

Considérant la nécessité de définir les principes qui régiront la mise en œuvre du développement à long terme sur le Parc Icade des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris,

Considérant la proposition de périmètre opérationnel,

Considérant l'opportunité que représente la signature de conventions de Projets Urbains Partenariaux et la nécessité de définir les principes encadrant le futur périmètre opérationnel, intégrant la constructibilité et la participation aux équipements publics,

Considérant les enjeux programmatiques de développement de 130 000 m² de locaux d'activité et de bureaux à horizon 2030 sur le territoire d'Aubervilliers,

Considérant la création d'1,5 hectare de parc urbain à horizon 2020 sur le territoire d'Aubervilliers et d'espaces publics végétalisés accompagnant le tracé la ligne de tramway T8,

Considérant la prise en compte par le protocole des règles d'urbanisme du territoire et leurs évolutions dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Plaine Commune,

Considérant que les conventions de Projet Urbain Partenarial auront pour effet d'exonérer les constructions à venir du paiement de la part communale de la taxe d'aménagement,

Considérant la nécessité de travailler avec Plaine Commune sur les modalités d'emploi de la participation financière en numéraire d'Icade, notamment en ce qui concerne les équipements publics communaux,

Prend acte par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE le protocole d'accord opérationnel entre l'EPT Plaine Commune et Icade sur le parc des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris,

PREND ACTE de la nécessité de signer ultérieurement des conventions de financement entre la Ville d'Aubervilliers et l'EPT Plaine Commune pour convenir des modalités de reversement de la participation financière d'Icade en vue de favoriser le développement d'équipements publics sur le territoire communal.

Reçu en préfecture le : 21/12/18
Publié le : 21/12/18
Certifié exécutoire : 21/12/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

